



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

Paris, le **28 OCT. 2015**

Service de l'innovation,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

www.recherche.gouv.fr

DÉCISION D'AGRÉMENT
(Dépenses de recherche)

La Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

CATALYSE

(siren : **377539556**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2016,2017,2018,2019,2020.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse avant le terme de la dernière année.

Pour la ministre et par délégation
Le chef du département des politiques
d'incitation à la R&D



Christian Orfila